

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 989

26 mai 2007

SOMMAIRE

Actaris Metering Systems	47470	Granorinvest S.A.	47471
Azelis Holding S.A.	47434	J.M. KOL Constructions Luxembourg Sàrl	
Azelis Holding S.A.	47468	47470
Belgrave S.A.	47469	Le Jardin Merveilleux S.à.r.l.	47469
C.A.E. - Aviation SARL	47471	Levada International S.A.	47427
CI-LUX S.A.	47427	Lux-Index US	47469
Citation Holdings S.A.	47471	Mersch-Kieffer S.C.I.	47472
Citation Holdings S.A.	47471	MGO Lux S.A.	47468
ECP 2 International S.A.	47463	MMA INT S.A.	47430
Engineering Consultancy Services Hermes		O.B.B. Sunderland S.A.	47469
S.A.	47469	Riosul S.A.	47470
Ezine Invest S.A.	47426	S.E.P.I.A. S.A. - Société Européenne de	
Gea S.A.	47472	Participation Industrielle et Agricole ...	47467
Gem Holding S.A.	47472	Silverburn Real Estate S.A.	47467
Gem Holding S.A.	47471	Silverburn Real Estate S.A.	47467
Gem Holding S.A.	47472	Sodiesa Holding S.A.	47466
Grand Café Hôtel Restaurant 1900 Sàrl		Square Businesses S.à r.l.	47426
.....	47470	Taronga S.A.	47426
Grand Hotel Verwaltung S.A.	47468	Valco Invest S.à r.l.	47430
Grand Hotel Verwaltung S.A.	47468		

Taronga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 96.405.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045292/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06676. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Square Businesses S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 93.462.

Extrait des cessions de parts sociales

Suite aux cessions de parts sociales entre associés en date du 16 février 2007, nous confirmons que l'associé de la société est désormais:

SHAWSA S.A. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg: 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SQUARE BUSINESSES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007045910/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07290. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Ezine Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.362.

Extrait des résolutions adoptées en date du 14 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Laurent Muller, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera dès après l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels de 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EZINE INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007045943/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06628. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Levada International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.743.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2007 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013:

*Conseil d'Administration:**Administrateurs de type A:*

Monsieur Giuseppe Stefanel, administrateur de société, demeurant Viale Frassinetti, 15 à I-31046 Oderzo, Treviso

Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg,

Administrateurs de type B:

Monsieur Andrea De Maria, employé privé demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg,

Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg,

Commissaire:

- MAYFAIR TRUST S.à.r.l, 54, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007045911/5878/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06411. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

CI-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.577.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Julio Monteiro Pereira, entrepreneur, demeurant à F-57185 Vitry sur Orne, 7, rue Guynemer.

2. - La société AURIGA S.A., avec siège social à Panama 5, Republic of Panama, 34-20 Calle 34, immatriculée au «The General Public Registry Directorate, Card No 368606, Doc. 33959, Panama City»,

ici représentée par Monsieur Robert Weirig, demeurant à L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 21 mars 2007.

La procuration après avoir été paraphée ne varietur reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CI-LUX S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'activité d'entrepreneur de constructions métalliques, l'achat et la vente, l'importation et l'exportation ainsi que toutes sortes de prestations de services et de l'assistance administrative.

La société a également pour objet l'acquisition, la location, la mise en valeur et la vente de tous produits, de biens mobiliers et immobiliers ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II: Capital Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,00 EUR) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions de vingt-cinq Euros (25,00 EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur les dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont l'une doit être celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V: Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par la décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 14 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui - même pour finir le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2008.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Monsieur Julio Monteiro Pereira, prédit, sept cent soixante-quatorze actions	774
La société AURIGA S.A., prédite, quatre cent quatre-vingt six	466
Total: mille deux cent quarante actions	1.240

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,00 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou constitution à environ 3.000,00 Euros.

Assemblée Générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs jusqu'à l'année 2013:

- Monsieur Julio Monteiro Pereira, entrepreneur, né le 17 février 1965 à Braga (Portugal), demeurant à F-57185 Vitry-sur-Orne, 7, rue Guynemer.

- Monsieur Carlos Alberto Milhano, employé privé, né le 10 juin 1963 à Aldeia Do Carvalho (Portugal), demeurant F-57180 Terville, 11, route de Verdun.

- Monsieur Daniel Lemoine, employé privé, né le 6 septembre 1969 à Villers-Poterie (Belgique), demeurant à b-6700 Arlon, rue de l'Harmonie 16.

3. Est nommé administrateur-délégué jusqu'à l'année 2013:

- Monsieur Julio Monteiro Pereira, prénommé.

La société est engagée par les signatures conjointes d'un administrateur et de l'administrateur-délégué.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'année 2013:

La société LIGHTHOUSE SERVICES S. à r. l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B 69.995.

5. Le siège social de la société est établi à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Monteiro Pereira, R. Weirig, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007. Relation: LAC/2007/2808. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007046342/216/141.

(070044764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

MMA INT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.189.

Extrait des résolutions adoptées en date du 15 mars 2007, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

* Yvano D'Andrea, Consultant, demeurant professionnellement Viale Verbano 7, CH - 6602 Muralto - Locarno, Switzerland

* Marc Muller expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

* Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MMA INT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007045942/717/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06631. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Valco Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.530.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

1.- Monsieur Pierre Laubies, né le 4 août 1956 à Casablanca (Maroc), dirigeant d'entreprises, demeurant 100, avenue du Gui, 1180 Uccle, Belgique

2.- Monsieur Olivier Goudet, né le 19 décembre 1964 à Dijon (France), dirigeant d'entreprises, demeurant 6824 Melody Lane Bethesda Maryland, 20817 USA.

Tous deux ici représentés par Monsieur Emmanuel Teillet, dirigeant d'entreprises, demeurant à 55, rue Berthier, 78000 Versailles (France), en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés

commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera VALCO INVEST S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet:

- La prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement;
- La société peut également acquérir et mettre en valeur, tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter;
- La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant d'actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties;
- En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger;
- Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social;
- Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts;
- D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), représenté par 1.000 (mille) parts sociales de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés, après leur avoir été offerte en priorité.

La cession des parts sociales ne peut s'opérer que par une déclaration de transfert inscrite sur le registre des associés.

Les signatures du cédant et du cessionnaire peuvent être reçues sur le registre des associés ou sur des feuilles de transfert et d'acceptation qui seront annexées audit registre.

Tous les frais éventuels résultant du transfert sont à charge du cessionnaire.

La société peut exiger que les signatures des parties apposées sur les feuilles de transfert soient certifiées par un officier public, un agent de change ou une banque.

La cession des parts sociales est en outre soumise aux conditions suivantes:

Toutes mutations, quelle qu'en soit la cause, devront, pour devenir définitives et opposables à la société, être agréées par les autres associés, sauf en cas de succession légale, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou descendant.

Le cédant sera tenu d'adresser au siège social une déclaration faite par lettre recommandée faisant connaître la cession projetée en donnant les nom, prénom, profession et domicile du cessionnaire et s'il s'agit d'une société, la désignation et le siège de la société cessionnaire, le nombre des titres dont cession et le prix de la cession.

Pendant le mois qui suivra cette déclaration, les autres associés, s'ils n'agrément pas la cession de parts sociales proposée, ont la possibilité d'acheter tout ou partie de ces parts sociales ou de faire racheter les parts sociales par toutes personnes physiques ou morales qu'ils désigneront, moyennant un prix fixé par eux.

En cas de non agrément, les autres associés n'ont pas à justifier leur décision.

Les dispositions qui précèdent seront appliquées à tous les cas de cession, même aux cessions qui auraient lieu par adjudication publique, pour quelque cause que ce soit et notamment par suite de liquidation de biens ou de règlement judiciaire ou de dissolution d'une société associée, ainsi qu'aux mutations au profit de donataires légataires non associés.

Si le délai d'un mois ci-dessus imparti s'écoule sans que les autres associés aient désigné des cessionnaires et régularisé la cession, celle-ci sera opérée au profit de la personne désignée par le cédant dans sa déclaration de cession.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Toutefois, en cas d'urgence ou de difficultés matérielles, la tenue de réunions n'est pas obligatoire.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au trente et un décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Pierre Laubies	500 parts sociales
2.- Olivier Goudet	500 parts sociales
Total:	1.000 parts sociales

Libération

A) En ce qui concerne Monsieur Pierre Laubies:

Intervient ensuite aux présentes Monsieur Pierre Laubies, prénommé, ici représenté par Monsieur Emmanuel Teillet, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire 500 (cinq cents) parts sociales et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable au profit de la société à une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros), existant à son profit et à charge de Monsieur Alain Di Duca, demeurant à B-1180 Uccle (Belgique), 158, avenue Pasteur;

Monsieur Pierre Laubies déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros).

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par Monsieur Alain Di Duca ainsi que par une déclaration de renonciation signée par Monsieur Pierre Laubies, lesquels documents resteront annexés au présente acte.

B) En ce qui concerne Monsieur Olivier Goudet:

Intervient ensuite aux présentes Monsieur Olivier Goudet, prénommé, ici représenté par Monsieur Emmanuel Teillet, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire 500 (cinq cents) parts sociales et les libérer intégralement comme suit:

1) par renonciation définitive et irrévocable au profit de la société à une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros), existant à son profit et à charge de Monsieur Alain Di Duca, prénommé;

Monsieur Olivier Goudet déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à EUR 50.000,- (cinquante mille euros).

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par Monsieur Alain Di Duca ainsi que par une déclaration de renonciation signée par Monsieur Olivier Goudet, lesquels documents resteront annexés au présente acte.

2) par un versement en numéraire à concurrence de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) se trouvant dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ sept mille huit cents euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée avec des émoluments annuels en tantièmes d'un montant de EUR 10.000,- (dix mille euros):

Monsieur Emmanuel Teillet, dirigeant de sociétés, né le 27 juin 1968 à Angoulême (France), demeurant à 55, rue Berthier, 78000 Versailles, France.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle du gérant

2) Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Teillet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, Relation: LAC/2007/2504. - Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007045978/211/211.

(070044231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Azelis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.714.

In the year two thousand and seven on the second of March.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AZELIS HOLDING S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), incorporated by a notarial deed drawn up on 6 December 2006, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.714 and whose articles of incorporation have not been yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended since its incorporation, by a notarial deed drawn up on 26 February 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

2. It appears from the attendance list, that the one million one hundred fifty-nine thousand and twenty-four (1,159,024) Shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

3. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

4. The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda:

1) Increase of the issued share capital of the Company with an amount of two hundred fifteen thousand eight hundred and sixteen Euro and twenty-five cents (EUR 215,816.25) in order to raise it from its current amount of one million four hundred forty-eight thousand seven hundred and eighty Euro (EUR 1,448,780.00) to one million six hundred sixty-four thousand five hundred and ninety-six Euro and twenty-five cents (EUR 1,664,596.25), in cash, by creating and issuing forty-one thousand eight hundred and fifty-five (41,855) new ordinary shares (the «Ordinary Shares»), having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, with a share premium of a total amount of two hundred thirty-seven thousand three hundred and seventy-seven Euro (EUR 237,377.00), to be subscribed and fully paid (as well as the share premium) by contribution in cash and by creating and issuing one hundred thirty thousand seven hundred ninety-eight (130,798) new preferred shares (the «Preferred Shares»), with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, with a share premium of a total amount of seven hundred forty-six thousand eight hundred five Euro and eighty-six cents (EUR 741,805.86), to be subscribed and fully paid (as well as the share premium) by contribution in cash;

2) Resolution that Preferred Shares shall bear no voting right but a cumulative annual dividend per share, such cumulative annual dividend to be calculated as 6% of the nominal value of the Preferred Shares;

3) Amendment and restatement of the articles of association of the Company to reflect the capital increase and the issuance of the Preferred Shares;

4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with article 15 of the Articles:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of two hundred fifteen thousand eight hundred and sixteen Euro and twenty-five cents (EUR 215,816.25) in order to raise it from its current amount of one million four hundred forty-eight thousand seven hundred and eighty Euro (EUR 1,448,780.00) to one million six hundred sixty-four thousand five hundred and ninety-six Euro and twenty-five cents (EUR 1,664,596.25), in cash, by creating and issuing forty-one thousand eight hundred and fifty-five (41,855) new ordinary shares (the «Ordinary Shares»), having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, with a share premium of a total amount of two hundred thirty-seven thousand three hundred and seventy-seven Euro (EUR 237,377.00), to be subscribed and fully paid (as well as the share premium) by contribution in cash and by creating and issuing one hundred thirty thousand seven hundred ninety-eight (130,798) new preferred shares (the «Preferred Shares»), with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, with a share premium of a total amount of seven hundred forty-six thousand eight hundred five Euro and eighty-six cents (EUR 741,805.86), to be subscribed and fully paid (as well as the share premium) by contribution in cash, to be subscribed as follows:

Subscription and payment

HEIM VERMÖGENSVERWALTUNG GmbH, a German Company having its registered office at Reichswaldallee 64, Düsseldorf, Germany, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to seven thousand eight hundred and eighty-one (7,881) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of fifty-four thousand five hundred forty-seven Euros and sixty-six cents (EUR 54,547.66), whereof nine thousand eight hundred fifty-one Euros and twenty-five cents (EUR 9,851.25) as payment of the par value of the Ordinary Shares and forty-four thousand six hundred and ninety-six Euros and forty-one cents (EUR 44,696.41) as payment of the share premium, and to twenty-four thousand six hundred twenty-seven (24,627) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of one hundred seventy thousand four hundred fifty-two Euros and ninety-six cents (EUR 170,452.96), whereof thirty thousand seven hundred eighty-three Euros and seventy-five cents (EUR 30,783.75) as payment of the par value of the Preferred Shares and one hundred thirty-nine thousand six hundred sixty-nine Euros and twenty-one cents (EUR 139,669.21) as payment of the share premium, and which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Klaus Deutzmann, residing at Nievenheimer str 63, Düsseldorf, Germany, born on 11 March 1943 in Wernigerode, Germany, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to two thousand six hundred and twenty-seven (2,627) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of eighteen thousand one hundred and eighty-two Euro fifty-five cents (EUR 18,182.55) whereof three thousand two hundred eighty-three Euro seventy-five cents (EUR 3,283.75) as payment of the par value of the Ordinary Shares and fourteen thousand eight hundred ninety-eight Euro and eighty cents (EUR 14,898.80) as payment of the share premium, and to eight thousand two hundred and nine (8,209) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of fifty-six thousand eight hundred seventeen Euros and sixty-five cents (EUR 56,817.65), whereof ten thousand two hundred sixty-one Euros and twenty-five cents (EUR 10,261.25) as payment of the par value of the Preferred Shares and forty-six thousand five hundred and fifty-six Euros and forty cents (EUR 46,556.40) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash

so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Andrea Meli, residing at Piazza Oberdan 2, Milano, Italy, born on 27 April 1960 in Florence, Italy, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to two thousand six hundred and twenty-seven (2,627) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of eighteen thousand one hundred and eighty-two Euro fifty-five cents (EUR 18,182.55) whereof three thousand two hundred eighty-three Euro seventy-five cents (EUR 3,283.75) as payment of the par value of the Ordinary Shares and fourteen thousand eight hundred ninety-eight Euro and eighty cents (EUR 14,898.80) as payment of the share premium, and to eight thousand two hundred and nine (8,209) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of fifty-six thousand eight hundred seventeen Euros and sixty-five cents (EUR 56,817.65), whereof ten thousand two hundred sixty-one Euros and twenty-five cents (EUR 10,261.25) as payment of the par value of the Preferred Shares and forty-six thousand five hundred and fifty-six Euros and forty cents (EUR 46,556.40) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Barry Pomeroy, residing at 25, High Row, Darlington, County Durham, United Kingdom, born on 6 March 1952 in Stockport, Cheshire, United Kingdom, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to one thousand seven hundred fifty-one (1,751) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of twelve thousand one hundred and nineteen Euro and thirty-nine cents (EUR 12,119.39) whereof two thousand one hundred eighty-eight Euro seventy-five cents (EUR 2,188.75) as payment of the par value of the Ordinary Shares and nine thousand nine hundred thirty Euro sixty-four cents (EUR 9,930.64) as payment of the share premium, and to five thousand four hundred seventy-three (5,473) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of thirty-seven thousand eight hundred eighty Euros and seventy-four cents (EUR 37,880.74), whereof six thousand eight hundred forty-one Euros and twenty-five cents (EUR 6,841.25) as payment of the par value of the Preferred Shares and thirty-one thousand thirty-nine Euros and forty-nine cents (EUR 31,039.49) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Rudolf Gitzelmann, residing at Sprensenbühlstrasse 14, 8032, Zurich, Swiss, born on 5 July 1952 in Zurich, Swiss, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to seven hundred and one (701) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of four thousand eight hundred and fifty-one Euro and ninety-one cents (EUR 4,851.91) whereof eight hundred and seventy-six Euro twenty-five cents (EUR 876.25) as payment of the par value of the Ordinary Shares and three thousand nine hundred and seventy-five Euro and sixty-six cents (EUR 3,975.66) as payment of the share premium, and to two thousand one hundred and eighty-nine (2,189) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of fifteen thousand one hundred fifty Euros and ninety-one cents (EUR 15,150.91), whereof two thousand seven hundred thirty-six Euros and twenty-five cents (EUR 2,736.25) as payment of the par value of the Preferred Shares and twelve thousand four hundred and fourteen Euros and sixty-six cents (EUR 12,414.66) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Stuart Lancaster, residing at Flat 7, 51 Cheapside, L2 2DX, Liverpool, United Kingdom, born on 21 May 1977 in Warrington, Cheshire, United Kingdom, here represented by Régis Galiotto, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred fifty (350) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of two thousand four hundred and twenty-two Euro and forty-nine cents (EUR 2,422.49) whereof four hundred thirty-seven Euro and fifty cents (EUR 437.50) as payment of the par value of the Ordinary Shares and one thousand nine hundred and eighty-four Euro ninety-nine cents (EUR 1,984.99) as payment of the share premium, and to one thousand ninety-five (1,095) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of seven thousand five hundred seventy-eight Euros and ninety-two cents (EUR 7,578.92), whereof one thousand three hundred sixty-eight Euros and seventy-five cents (EUR 1,368.75) as payment of the par value of the Preferred Shares and six thousand two hundred ten Euros and seventeen cents (EUR 6,210.17) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

David Miles, residing at 28, Moss Lane, Litherland, L21 7PT, Merseyside, United Kingdom, born on 7 March 1965, in Glasgow, Scotland, United Kingdom, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to five hundred and twenty-five (525) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of three thousand six hundred thirty-three Euro seventy-four cents (EUR 3,633.74) whereof six hundred and fifty-six Euro twenty-five cents (EUR 656.25) as payment of the par value of the Ordinary Shares and two thousand nine hundred and seventy-seven Euro forty-nine cents (EUR 2,977.49) as payment of the share premium, and to one thousand six hundred forty-two (1,642) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of eleven thousand three hundred sixty-four Euros and ninety-one cents (EUR 11,364.91), whereof two thousand fifty-two Euros and fifty cents (EUR 2,052.50) as payment of the par value of the Preferred Shares and nine thousand three hundred and twelve Euros and forty-one cents (EUR 9,312.41) as payment of

the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Louise Danielsen, residing at Westend 1, 1th, 1661, København V., Denmark, born on 11 April 1978 in Glostrup, Denmark, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred fifty (350) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of two thousand four hundred and twenty-two Euro and forty-nine cents (EUR 2,422.49) whereof four hundred thirty-seven Euro and fifty cents (EUR 437.50) as payment of the par value of the Ordinary Shares and one thousand nine hundred and eighty-four Euro ninety-nine cents (EUR 1,984.99) as payment of the share premium, and to one thousand ninety-five (1,095) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of seven thousand five hundred seventy-eight Euros and ninety-two cents (EUR 7,578.92), whereof one thousand three hundred sixty-eight Euros and seventy-five cents (EUR 1,368.75) as payment of the par value of the Preferred Shares and six thousand two hundred and ten Euros and seventeen cents (EUR 6,210.17) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Kasper Jalander, residing at Pellavakuja 2, 02780, Esbo, Finland, born on 13 April 1972 in Äbo, Finland, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to two thousand four hundred fifty-two (2,452) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of sixteen thousand nine hundred seventy-one Euro and thirty-one cents (EUR 16,971.31) whereof three thousand sixty-five Euro (EUR 3,065.00) as payment of the par value of the Ordinary Shares and thirteen thousand nine hundred and six Euro and thirty-one cents (EUR 13,906.31) as payment of the share premium, and to seven thousand six hundred sixty-one (7,661) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of fifty-three thousand twenty-four Euros and seventy-three cents (EUR 53,024.73), whereof nine thousand five hundred seventy-six Euros and twenty-five cents (EUR 9,576.25) as payment of the par value of the Preferred Shares and forty-three thousand four hundred forty-eight Euros and forty-eight cents (EUR 43,448.48) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Laurids Sorensen, residing at G1. Skovlundevej 7, 2740, Skovlunde, Denmark, born on 22 June 1950 in Hvilsager, Denmark, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to seven hundred and one (701) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of four thousand eight hundred and fifty-one Euro and ninety-one cents (EUR 4,851.91) whereof eight hundred and seventy-six Euro twenty-five cents (EUR 876.25) as payment of the par value of the Ordinary Shares and three thousand nine hundred and seventy-five Euro and sixty-six cents (EUR 3,975.66) as payment of the share premium, and to two thousand one hundred and eighty-nine (2,189) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of fifteen thousand one hundred fifty Euros and ninety-one cents (EUR 15,150.91), whereof two thousand seven hundred thirty-six Euros and twenty-five cents (EUR 2,736.25) as payment of the par value of the Preferred Shares and twelve thousand four hundred and fourteen Euros and sixty-six cents (EUR 12,414.66) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Klaus Mikkelsen, residing at Klevekaer 6, Svogerslev, 4000, Roskilde, Denmark, born on 1 April 1971 in Roskilde, Denmark, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to eight hundred seventy-six (876) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of six thousand sixty-three Euro sixteen cents (EUR 6,063.16) whereof one thousand ninety-five Euro (EUR 1,095) as payment of the par value of the Ordinary Shares and four thousand nine hundred sixty-eight Euro sixteen cents (EUR 4,968.16) as payment of the share premium, and to two thousand seven hundred thirty-six (2,736) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of eighteen thousand nine hundred thirty-six Euros and ninety-one cents (EUR 18,936.91), whereof three thousand four hundred twenty Euros (EUR 3,420) as payment of the par value of the Preferred Shares and fifteen thousand five hundred sixteen Euros and ninety-one cents (EUR 15,516.91) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Soren Sondergaard, residing at østerlund 3, Trørød, 2950, Vedbaek, Denmark, born on 12 July 1952 in København, Denmark, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to one thousand fifty-one (1,051) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of seven thousand two hundred seventy-four Euro forty-one cents (EUR 7,274.41) whereof one thousand three hundred thirteen Euro seventy-five cents (EUR 1,313.75) as payment of the par value of the Ordinary Shares and five thousand nine hundred sixty Euro sixty-six cents (EUR 5,960.66) as payment of the share premium, and to three thousand two hundred eighty-four (3,284) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of twenty-two thousand seven hundred twenty-nine Euros and eighty-three cents (EUR 22,729.83), whereof four thousand one hundred five Euros (EUR 4,105) as payment of the par value of the Preferred Shares and eighteen thousand six hundred twenty-four Euros and eighty-three cents (EUR 18,624.83) as payment of the share pre-

mium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Flemming Hartz, residing at Højleddet 3, 2840, Holte, Denmark, born on 15 March 1948 in Nakskov, Denmark, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to one thousand seven hundred fifty-one (1,751) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of twelve thousand one hundred and nineteen Euro and thirty-nine cents (EUR 12,119.39) whereof two thousand one hundred and eighty-eight Euro seventy-five cents (EUR 2,188.75) as payment of the par value of the Ordinary Shares and nine thousand nine hundred and thirty Euro sixty-four cents (EUR 9,930.64) as payment of the share premium, and to five thousand four hundred and seventy-two (5,472) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of thirty-seven thousand eight hundred seventy-three Euros and eighty-two cents (EUR 37,873.82), whereof six thousand eight hundred forty Euros (EUR 6,840) as payment of the par value of the Preferred Shares and thirty-one thousand thirty-three Euros and eighty-two cents (EUR 31,033.82) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Claus Skovdal, residing at Veksøvej 164, 2700, Brønshøj, Denmark, born on 13 January 1965 in Dragør, Denmark, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to eight hundred seventy-six (876) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of six thousand sixty-three Euro sixteen cents (EUR 6,063.16) whereof one thousand ninety-five Euro (EUR 1,095) as payment of the par value of the Ordinary Shares and four thousand nine hundred sixty-eight Euro sixteen cents (EUR 4,968.16) as payment of the share premium, and to two thousand seven hundred and thirty-six (2,736) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of eighteen thousand nine hundred thirty-six Euros and ninety-one cents (EUR 18,936.91), whereof three thousand four hundred twenty Euros (EUR 3,420) as payment of the par value of the Preferred Shares and fifteen thousand five hundred and sixteen Euros and ninety-one cents (EUR 15,516.91) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

David Turner, residing at 43 Oxford Road, Wokingham, RG41 2YE, Berkshire, United Kingdom, born on 15 July 1964 in Horsham/Sussex, United Kingdom, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three thousand eight hundred fifty-three (3,853) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of twenty-six thousand six hundred sixty-eight Euro twenty-one cents (EUR 26,668.21) whereof four thousand eight hundred sixteen Euro twenty-five cents (EUR 4,816.25) as payment of the par value of the Ordinary Shares and twenty-one thousand eight hundred fifty-one Euro ninety-six cents (EUR 21,851.96) as payment of the share premium, and to twelve thousand thirty-nine (12,039) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of eighty-three thousand three hundred twenty-six Euros and fifty-six cents (EUR 83,326.56), whereof fifteen thousand forty-eight Euros seventy-five cents (EUR 15,048.75) as payment of the par value of the Preferred Shares and sixty-eight thousand two hundred seventy-seven Euros and eighty-one cents (EUR 68,277.81) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Peter Henriksen, residing at Ryetvej 26, 2 tv, 3500, Vaerløse, Denmark, born on 2 January 1966 in Undløse Sogn, Denmark, here represented by Mr Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to five hundred and twenty-five (525) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of three thousand six hundred thirty-six Euro seventy-four cents (EUR 3,633.74) whereof six hundred and fifty-three Euro twenty-five cents (EUR 656.25) as payment of the par value of the Ordinary Shares and two thousand nine hundred and seventy-seven Euro forty-nine cents (EUR 2,977.49) as payment of the share premium, and to one thousand six hundred forty-two (1,642) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of eleven thousand three hundred sixty-four Euros and ninety-one cents (EUR 11,364.91), whereof two thousand fifty-two Euros and fifty cents (EUR 2,052.50) as payment of the par value of the Preferred Shares and nine thousand three hundred and twelve Euros and forty-one cents (EUR 9,312.41) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Soren Davidsen, residing at Akademivej 35, 1th, 2800, Lyngby, Denmark, born on 25 July 1955 in Frederiksberg, Denmark, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to seven hundred and one (701) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of four thousand eight hundred and fifty-one Euro and ninety-one cents (EUR 4,851.91) whereof eight hundred and seventy-six Euro twenty-five cents (EUR 876.25) as payment of the par value of the Ordinary Shares and three thousand nine hundred and seventy-five Euro and sixty-six cents (EUR 3,975.66) as payment of the share premium, and to two thousand one hundred and eighty-nine (2,189) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of fifteen thousand one hundred fifty Euros and ninety-one cents (EUR 15,150.91), whereof two thousand seven hundred thirty-six Euros and twenty-five cents (EUR 2,736.25) as payment of the par value of the Preferred Shares and twelve thousand four hundred and fourteen Euros and sixty-six cents (EUR 12,414.66) as

payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Steven Swinnen, residing at Amerstraat 44/2, 3200, Aarschot, Belgium, born on 1 January 1975 in Leuven, Belgium, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to eight hundred seventy-six (876) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of six thousand sixty-three Euro sixteen cents (EUR 6,063.16) whereof one thousand ninety-five Euro (EUR 1,095) as payment of the par value of the Ordinary Shares and four thousand nine hundred sixty-eight Euro sixteen cents (EUR 4,968.16) as payment of the share premium, and to two thousand seven hundred and thirty-six (2,736) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of eighteen thousand nine hundred thirty-six Euros and ninety-one cents (EUR 18,936.91), whereof three thousand four hundred twenty Euros (EUR 3,420) as payment of the par value of the Preferred Shares and fifteen thousand five hundred and sixteen Euros and ninety-one cents (EUR 15,516.91) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Ilse Vandenbrandt, residing at Bogaereweg 18, 2240, Zandhoven, Belgium, born on 30 March 1968 in Lier, Belgium, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to seven hundred and one (701) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of four thousand eight hundred and fifty-one Euro and ninety-one cents (EUR 4,851.91) whereof eight hundred and seventy-six Euro twenty-five cents (EUR 876.25) as payment of the par value of the Ordinary Shares and three thousand nine hundred and seventy-five Euro and sixty-six cents (EUR 3,975.66) as payment of the share premium, and to two thousand one hundred and eighty-nine (2,189) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of fifteen thousand one hundred fifty Euros and ninety-one cents (EUR 15,150.91), whereof two thousand seven hundred thirty-six Euros and twenty-five cents (EUR 2,736.25) as payment of the par value of the Preferred Shares and twelve thousand four hundred and fourteen Euros and sixty-six cents (EUR 12,414.66) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Lucini Giovanni, residing at Via Buonarroti 6, Sant'Angelo Lodigiano, Italy, born on 5 December 1972 in Sant'Angelo Lodigiano, Italy, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred fifty (350) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of two thousand four hundred and twenty-two Euro and forty-nine cents (EUR 2,422.49) whereof four hundred thirty-seven Euro and fifty cents (EUR 437.50) as payment of the par value of the Ordinary Shares and one thousand nine hundred and eighty-four Euro ninety-nine cents (EUR 1,984.99) as payment of the share premium, and to one thousand ninety-five (1,095) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of seven thousand five hundred seventy-eight Euros and ninety-two cents (EUR 7,578.92), whereof one thousand three hundred sixty-eight Euros and seventy-five cents (EUR 1,368.75) as payment of the par value of the Preferred Shares and six thousand two hundred and ten Euros and seventeen cents (EUR 6,210.17) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Jaume Bisbal, residing at Luxana 14, 17220, Sant Feliu de Guixols, Girona, Spain, born on 23 April 1961 in Igualada, Spain, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to seven hundred and one (701) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of four thousand eight hundred and fifty-one Euro and ninety-one cents (EUR 4,851.91) whereof eight hundred and seventy-six Euro twenty-five cents (EUR 876.25) as payment of the par value of the Ordinary Shares and three thousand nine hundred and seventy-five Euro and sixty-six cents (EUR 3,975.66) as payment of the share premium, and to two thousand one hundred and eighty-nine (2,189) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of fifteen thousand one hundred fifty Euros and ninety-one cents (EUR 15,150.91), whereof two thousand seven hundred thirty-six Euros and twenty-five cents (EUR 2,736.25) as payment of the par value of the Preferred Shares and twelve thousand four hundred and fourteen Euros and sixty-six cents (EUR 12,414.66) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Joaquin Escudero, residing at Aldana 3, 08015, Barcelona, Spain, born on 3 July 1968 in Barcelona, Spain, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to seven hundred and one (701) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of four thousand eight hundred and fifty-one Euro and ninety-one cents (EUR 4,851.91) whereof eight hundred and seventy-six Euro twenty-five cents (EUR 876.25) as payment of the par value of the Ordinary Shares and three thousand nine hundred and seventy-five Euro and sixty-six cents (EUR 3,975.66) as payment of the share premium, and to two thousand one hundred and eighty-nine (2,189) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of fifteen thousand one hundred fifty Euros and ninety-one cents (EUR 15,150.91), whereof two thousand seven hundred thirty-six Euros and twenty-five cents (EUR 2,736.25) as payment of the par value of the Preferred Shares and twelve thousand four hundred and fourteen Euros and sixty-six cents (EUR 12,414.66) as payment of the share

premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Alicia Bartolomé, residing at Aribau 207, Pral B1, 08021, Barcelona, Spain, born on 13 December 1961 in Zaragoza, Spain, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to five hundred and twenty-five (525) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of three thousand six hundred thirty-three Euro seventy-four cents (EUR 3,633.74) whereof six hundred and fifty-six Euro twenty-five cents (EUR 656.25) as payment of the par value of the Ordinary Shares and two thousand nine hundred and seventy-seven Euro forty-nine cents (EUR 2,977.49) as payment of the share premium, and to one thousand six hundred forty-two (1,642) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of eleven thousand three hundred sixty-four Euros and ninety-one cents (EUR 11,364.91), whereof two thousand fifty-two Euros and fifty cents (EUR 2,052.50) as payment of the par value of the Preferred Shares and nine thousand three hundred and twelve Euros and forty-one cents (EUR 9,312.41) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Jorge Linares, residing at C/Valencia n ° 83, 6 ° -3a, 08029, Barcelona, Spain, born on 13 August 1948 in Barcelona, Spain, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred fifty (350) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of two thousand four hundred and twenty-two Euro and forty-nine cents (EUR 2,422.49) whereof four hundred thirty-seven Euro and fifty cents (EUR 437.50) as payment of the par value of the Ordinary Shares and one thousand nine hundred and eighty-four Euro ninety-nine cents (EUR 1,984.99) as payment of the share premium, and to one thousand ninety-five (1,095) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of seven thousand five hundred seventy-eight Euros and ninety-two cents (EUR 7,578.92), whereof one thousand three hundred sixty-eight Euros and seventy-five cents (EUR 1,368.75) as payment of the par value of the Preferred Shares and six thousand two hundred and ten Euros and seventeen cents (EUR 6,210.17) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Juan Maranges, residing at Ferrocarriles Catalanes 109-6 ° 3a, 08038, Barcelona, Spain, born on 7 October 1948 in Areo, Spain, here represented by Mr Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred fifty (350) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of two thousand four hundred and twenty-two Euro and forty-nine cents (EUR 2,422.49) whereof four hundred thirty-seven Euro and fifty cents (EUR 437.50) as payment of the par value of the Ordinary Shares and one thousand nine hundred and eighty-four Euro ninety-nine cents (EUR 1,984.99) as payment of the share premium, and to one thousand ninety-five (1,095) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of seven thousand five hundred seventy-eight Euros and ninety-two cents (EUR 7,578.92), whereof one thousand three hundred sixty-eight Euros and seventy-five cents (EUR 1,368.75) as payment of the par value of the Preferred Shares and six thousand two hundred and ten Euros and seventeen cents (EUR 6,210.17) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Alberto Vallès, residing at Av Madrid 38-40, 4 ° , 2a, 08028, Barcelona, Spain, born on 25 January 1948 in Barcelona, Spain, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred fifty (350) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of two thousand four hundred and twenty-two Euro and forty-nine cents (EUR 2,422.49) whereof four hundred thirty-seven Euro and fifty cents (EUR 437.50) as payment of the par value of the Ordinary Shares and one thousand nine hundred and eighty-four Euro ninety-nine cents (EUR 1,984.99) as payment of the share premium, and to one thousand ninety-five (1,095) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of seven thousand five hundred seventy-eight Euros and ninety-two cents (EUR 7,578.92), whereof one thousand three hundred sixty-eight Euros and seventy-five cents (EUR 1,368.75) as payment of the par value of the Preferred Shares and six thousand two hundred and ten Euros and seventeen cents (EUR 6,210.17) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Santiago Cofrades, residing at à C/Real 31 2 ° A, 28320, Pinto, Madrid, Spain, born on 3 May 1967 in Madrid, Spain, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred fifty (350) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of two thousand four hundred and twenty-two Euro and forty-nine cents (EUR 2,422.49) whereof four hundred thirty-seven Euro and fifty cents (EUR 437.50) as payment of the par value of the Ordinary Shares and one thousand nine hundred and eighty-four Euro ninety-nine cents (EUR 1,984.99) as payment of the share premium, and to one thousand ninety-five (1,095) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of seven thousand five hundred seventy-eight Euros and ninety-two cents (EUR 7,578.92), whereof one thousand three hundred sixty-eight Euros and seventy-five cents (EUR 1,368.75) as payment of the par value of the Preferred Shares and six thousand two hundred and ten Euros and seventeen cents (EUR 6,210.17) as payment of the share premium, which have

been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Juan A Pérez, residing at C/Bages 101, 08192, Sant Quirze del Valles, Spain, born on 8 December 1970 in Badalona, Spain, here represented by Mr Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred fifty (350) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of two thousand four hundred and twenty-two Euro and forty-nine cents (EUR 2,422.49) whereof four hundred thirty-seven Euro and fifty cents (EUR 437.50) as payment of the par value of the Ordinary Shares and one thousand nine hundred and eighty-four Euro ninety-nine cents (EUR 1,984.99) as payment of the share premium, and to one thousand ninety-five (1,095) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of seven thousand five hundred seventy-eight Euros and ninety-two cents (EUR 7,578.92), whereof one thousand three hundred sixty-eight Euros and seventy-five cents (EUR 1,368.75) as payment of the par value of the Preferred Shares and six thousand two hundred and ten Euros and seventeen cents (EUR 6,210.17) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Daniel Mercadé, residing at C/Valencia, 171, D 5 ° 4a, 08011, Barcelona, Spain, born on 8 September 1964 in Barcelona, Spain, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred fifty (350) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of two thousand four hundred and twenty-two Euro and forty-nine cents (EUR 2,422.49) whereof four hundred thirty-seven Euro and fifty cents (EUR 437.50) as payment of the par value of the Ordinary Shares and one thousand nine hundred and eighty-four Euro ninety-nine cents (EUR 1,984.99) as payment of the share premium, and to one thousand ninety-five (1,095) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of seven thousand five hundred seventy-eight Euros and ninety-two cents (EUR 7,578.92), whereof one thousand three hundred sixty-eight Euros and seventy-five cents (EUR 1,368.75) as payment of the par value of the Preferred Shares and six thousand two hundred and ten Euros and seventeen cents (EUR 6,210.17) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Mario Carbonell Lopez, residing at C/Sant Jaume 99, 1 ° B, 08400, Granollers, Spain, born on 16 May 1956 in Barcelone, Spain, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred fifty (350) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of two thousand four hundred and twenty-two Euro and forty-nine cents (EUR 2,422.49) whereof four hundred thirty-seven Euro and fifty cents (EUR 437.50) as payment of the par value of the Ordinary Shares and one thousand nine hundred and eighty-four Euro ninety-nine cents (EUR 1,984.99) as payment of the share premium, and to one thousand ninety-five (1,095) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of seven thousand five hundred seventy-eight Euros and ninety-two cents (EUR 7,578.92), whereof one thousand three hundred sixty-eight Euros and seventy-five cents (EUR 1,368.75) as payment of the par value of the Preferred Shares and six thousand two hundred and ten Euros and seventeen cents (EUR 6,210.17) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Tanguy de Caritat, residing at Roelandsheide 35, 3080, Tervuren, Belgium, born on 9 April 1962 in Ukkel, Belgium, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to one thousand six hundred eighty-one (1,681) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of eleven thousand six hundred thirty-four Euro and ninety cents (EUR 11,634.90) whereof two thousand one hundred one Euro and twenty-five cents (EUR 2,101.25) as payment of the par value of the Ordinary Shares and nine thousand five hundred and thirty-three Euro sixty-nine cents (EUR 9,533.65) as payment of the share premium, and to five thousand two hundred and fifty-three (5,253) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of thirty-six thousand three hundred fifty-eight Euros and four cents (EUR 36,358.04), whereof six thousand five hundred sixty-six Euros and twenty-five cents (EUR 6,566.25) as payment of the par value of the Preferred Shares and twenty-nine thousand seven hundred ninety-one Euros and seventy-nine cents (EUR 29,791.79) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Frédéric Marquet, residing at Parklaan 34, 2540, Hove, Belgium, born on 23 June 1964 in Wilrijk, Belgium, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to one thousand eight hundred ninety-one (1,891) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of thirteen thousand and eighty-eight Euro and thirty-nine cents (EUR 13,088.39) whereof two thousand three hundred and sixty-three Euro and seventy-five cents (EUR 2,363.75) as payment of the par value of the Ordinary Shares and ten thousand seven hundred and twenty-four Euro sixty-four cents (EUR 10,724.64) as payment of the share premium, and to five thousand nine hundred ten (5,910) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of forty thousand nine hundred five Euros and thirty-nine cents (EUR 40,905.39), whereof seven thousand three hundred eighty-seven Euros and fifty cents (EUR 7,387.50) as payment of the par value of the Preferred Shares and thirty-three thousand five hundred seventeen Euros and eighty-nine cents (EUR 33,517.89) as

payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Sophie Sepulchre, residing at rue Grand'rue 31, 1341, Ceroux-Mousty, Belgium, born on 1 April 1963 in Ukkel, Belgium, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to one thousand six hundred eighty-one (1,681) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of eleven thousand six hundred and thirty-four Euro and ninety cents (EUR 11,634.90) whereof two thousand one hundred and one Euro and twenty-five cents (EUR 2,101.25) as payment of the par value of the Ordinary Shares and nine thousand five hundred and thirty-three Euro sixty-nine cents (EUR 9,533.65) as payment of the share premium, and to five thousand two hundred and fifty-three (5,253) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of thirty-six thousand three hundred fifty-eight Euros and four cents (EUR 36,358.04), whereof six thousand five hundred sixty-six Euros and twenty-five cents (EUR 6,566.25) as payment of the par value of the Preferred Shares and twenty-nine thousand seven hundred ninety-one Euros and seventy-nine cents (EUR 29,791.79) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Nicolaou Evangelia, residing at 19 Apollonos st, 14121, N Iraklio, Athens, Greece, born on 29 July 1958 in Athens, Greece, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred fifty (350) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of two thousand four hundred and twenty-two Euro and forty-nine cents (EUR 2,422.49) whereof four hundred thirty-seven Euro and fifty cents (EUR 437.50) as payment of the par value of the Ordinary Shares and one thousand nine hundred and eighty-four Euro ninety-nine cents (EUR 1,984.99) as payment of the share premium, and to one thousand ninety-five (1,095) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of seven thousand five hundred seventy-eight Euros and ninety-two cents (EUR 7,578.92), whereof one thousand three hundred sixty-eight Euros and seventy-five cents (EUR 1,368.75) as payment of the par value of the Preferred Shares and six thousand two hundred and ten Euros and seventeen cents (EUR 6,210.17) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Claudie Conduchet, residing at 202, boulevard de Charonne, 75020 Paris, France, born on 9 January 1955 in Agen, France, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred fifty (350) Ordinary Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of two thousand four hundred and twenty-two Euro and forty-nine cents (EUR 2,422.49) whereof four hundred thirty-seven Euro and fifty cents (EUR 437.50) as payment of the par value of the Ordinary Shares and one thousand nine hundred and eighty-four Euro ninety-nine cents (EUR 1,984.99) as payment of the share premium, and to one thousand ninety-five (1,095) Preferred Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of seven thousand five hundred seventy-eight Euros and ninety-two cents (EUR 7,578.92), whereof one thousand three hundred sixty-eight Euros and seventy-five cents (EUR 1,368.75) as payment of the par value of the Preferred Shares and six thousand two hundred and ten Euros and seventeen cents (EUR 6,210.17) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves that the Preferred Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each are non-voting shares and give to their holder a cumulative annual dividend per share, such cumulative annual dividend to be calculated as 6% of the nominal value of the Preferred Shares.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend and restate the articles of association of the Company, which shall read as follows:

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law»)) and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the name of AZELIS HOLDING S.A.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

5. Capital.

5.1 The subscribed capital is set at one million six hundred sixty-four thousand five hundred and ninety-six Euro and twenty-five (EUR 1,664,596.25), divided into one million two hundred thousand eight hundred and seventy-nine (1,200,879) ordinary shares (the «Ordinary Shares») with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and one hundred thirty thousand seven hundred ninety-eight (130,798) preferred shares (the «Preferred Shares»), with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up (100%).

5.2 The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at EUR 500,000,000.00 (five hundred millions Euros) being the amount by which the Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, is able to increase the issued share capital.

5.3 The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amending the Articles.

5.4 Within the limits of the authorised share capital set out under Article 5.2, the share capital may be increased at the initiative of the Sole Director or the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Ordinary Shares, it being understood that:

5.4.1 The authorisation will expire five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders dated 26 February 2007, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the general meeting of shareholders;

5.4.2 The Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, may cancel the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Ordinary Shares created pursuant to this article 5.4;

5.4.3 The Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, is authorised to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized shares capital subject to the limits and conditions set out as follows:

5.4.4 The Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, is authorised to issue and sell convertible bonds entitling its holders to subscribe for up to 15,000,000 (fifteen millions) new Ordinary Shares to be issued by the Company having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty five Cents) per share for a total amount of EUR 18,750,000.00 (eighteen million seven hundred and fifty thousand Euros). The new Ordinary Shares shall have the same rights as the existing Ordinary Shares.

The other terms and conditions of the convertible bonds shall be determined by the Sole Director or the Board of Directors, as the case may be.

The Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, is specially authorised to issue such convertible bonds and shares without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the convertible bonds.

5.5 The Ordinary Shares shall be indivisible, shall be registered shares, and shall be numbered consecutively from one upwards. No share certificates shall be issued.

5.6 The Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, is authorised to do all things necessary to amend Article 5 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to paragraph 5.4 of this Article 5; the Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore the Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Ordinary Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.7 This increase of the share capital decided by the Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, within the limitations of the authorised share capital may be subscribed for, and Ordinary Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Sole Director or the Board of Directors, as the case may be.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Sole Director or the Board of Directors, as the case may be, shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Directors, Board of directors, Statutory auditors

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

9.2 In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders.

They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

11.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by

the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

15. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

15.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

15.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

15.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

15.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.7 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

15.8 Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.9 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

15.10 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

15.11 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 16. Voting rights.

16.1 Ordinary Shares have one vote each.

16.2 Preferred Shares are non-voting shares but shall be entitled to vote in the following situations:

16.2.1 In the following matters as defined in article 46 (1) of the 1915 Law:

- (a) the issue of new shares carrying preferential rights;
- (b) the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the non-voting shares;
- (c) the conversion of non-voting preferred shares into ordinary shares;
- (d) the reduction of the capital of the Company;
- (e) any change to the Company's corporate object;
- (f) the issue of convertible bonds;
- (g) the dissolution of the Company before its term;
- (h) the transformation of the Company into a Company of another legal form.

16.2.2 According to article 46 (2) of the 1915 Law, the holders of Preferred Shares shall have the same voting right as the holders of Ordinary Shares at all meetings if, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends (as defined in Article 21) have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full.

The Preferred Shares retain these rights until all such dividends have been paid.

16.2.3 According to article 44 of the 1915 Law, Preference Shares shall also be given the right to vote on all matters:

- (a) if the issued Preferred Shares should have come to represent more than 50% of the total issued share capital;
- (b) if the right to a preferential and cumulative dividend as provided for in article 44 (1) 2) of the 1915 Law and established in Article 21, should no longer be granted or removed;
- (c) if the preferential right on liquidation as provided for in article 44 of the 1915 Law and established in Article 22, should not be granted or removed.

The Preference Shares will retain their voting right until and as long as any of these three conditions prevail.

17. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on 25 June, or on the next subsequent business should the 25th of June be a bank holiday in Luxembourg, and for the first time in 2007.

18. Other general meetings. Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

19. Votes. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

Chapter V.- Business year, Distribution of profits

20. Business year.

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the 31 December 2006.

20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of profits.

21.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits. It being understood that the holders of Preferred Shares are entitled to a cumulative annual dividend per share, such cumulative annual dividend to be calculated as 6% of the nominal value of the Preferred Shares.

21.3 In case there is unpaid dividend on the Preferred Shares, no dividend can be paid on Ordinary Shares.

21.4 In the event of partly paid Shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such Shares.

21.5 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

22.3 In a liquidation of the Company, the amount available for distribution shall be distributed as follows:

22.3.1 First, any outstanding dividend payable in respect of the Preferred Shares will be paid to the extent there are sufficient funds available.

22.3.2 Second, the total capital paid (in nominal capital plus premium) on all Preferred Shares or, to the extent there are insufficient funds to pay such total capital, a distribution will be made pro rata amongst the holders of Preferred Shares; and

22.3.3 Third, to the extent there are surplus funds available following the distribution made pursuant to 22.3.1 and 22.3.2, these funds shall be distributed amongst the holders of Ordinary Shares pari passu amongst each class of Ordinary Shares.

Chapter VII.- Applicable law

23. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 18,000.00 Euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AZELIS HOLDING S.A une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentant du 6 décembre 2006, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.714, et dont les statuts n'ont pas encore été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés depuis sa création en vertu d'un acte notarié en date du 26 février 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires, présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration ne varietur, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

2. Il ressort de la liste de présence que les un million cent cinquante-neuf mille vingt-quatre (1.159.024) Actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée.

3. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

4. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux cent quinze mille huit cent seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 215.816,25) afin de le porter de son montant actuel de un million quatre cent quarante huit mille sept cent quatre-vingt Euros (EUR 1.448.780) à un million six cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 1.664.596,25), en numéraire, par la création et l'émission de un quarante et un mille huit cent cinquante-cinq (41.855) nouvelles actions ordinaires, (les «Actions Ordinaires»), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, plus une prime d'émission de deux cents trente-sept mille trois cent soixante-dix-sept Euros (EUR 237.377) entièrement payé (ainsi que la prime d'émission) par un apport en numéraire et par la création et l'émission de cent trente mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (130.798) nouvelles actions préférentielles, (les «Actions Préférentielles»), avec une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, plus une prime d'émission de sept cents quarante et un mille huit cent

cinq Euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 741.805,86) entièrement payé (ainsi que la prime d'émission) par un apport en numéraire;

2. Décision qu'il n'y aura pas de droit de votes attachés aux Actions Préférentielles mais un dividende annuel cumulatif par action; ce dividende annuel récupérable devra être calculé comme 6% de la valeur nominale des Actions Préférentielles.

3. Modification et refonte des Statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital et l'émission des Actions Préférentielles.

4. Divers.

Après délibération sur les points précités, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes en accord avec l'article 15 des Statuts:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux cent quinze mille huit cent seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 215.816,25) afin de le porter de son montant actuel de un million quatre cent quarante-huit mille sept cent quatre-vingt Euros (EUR 1.448.780,-) à un million six cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 1.664.596,25), en numéraire, par la création et l'émission de un quarante et un mille huit cent cinquante-cinq (41.855) nouvelles actions ordinaires, (les «Actions Ordinaires»), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, plus une prime d'émission de deux cents trente-sept mille trois cent soixante-dix-sept Euros (EUR 237.377,-) entièrement payé (ainsi que la prime d'émission) par un apport en numéraire et par la création et l'émission de cent trente mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (130.798) nouvelles actions préférentielles, (les «Actions Préférentielles»), avec une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, plus une prime d'émission de sept cents quarante et un mille huit cent cinq Euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 741.805,86) entièrement payé (ainsi que la prime d'émission) par un apport en numéraire, comme suit:

Souscription et paiement

- HEIM VERMÖGENSVERWALTUNG GmbH, une société allemande ayant son siège social au Reichswaldallee 64, Düsseldorf, Allemagne, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à sept mille huit cent quatre-vingt-une (7.881) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de cinquante-quatre mille cinq cent quarante-sept Euros et soixante-six centimes (EUR 54.547,66), dont neuf mille huit cent cinquante et un Euros et vingt-cinq centimes (EUR 9.851,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-seize Euros et quarante et un centimes (EUR 44.696,41) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à vingt-quatre mille six cent vingt-sept (24.627) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de cent soixante-dix mille quatre cent cinquante-deux Euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 170.452,96), dont trente mille sept cent quatre-vingt-trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 30.783,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et cent trente-neuf mille six cent soixante-neuf Euros et vingt et un centimes (EUR 139.669,21) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Klaus Deutzmann, résidant à Nievenheimer str 63, Düsseldorf, Allemagne, né le 11 mars 1943 à Wernigerode, Allemagne, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à deux mille six cent vingt-sept (2.627) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de dix-huit mille cent quatre-vingt-deux Euros et cinquante-cinq centimes (EUR 18.182,55), dont trois mille deux cent quatre-vingt-trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 3.283,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Euros et quatre-vingt centimes (EUR 14.898,80) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à huit mille deux cent neuf (8.209) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de cinquante-six mille huit cent dix-sept Euros et soixante-cinq centimes (EUR 56.817,65), dont dix mille deux cent soixante et un Euros et vingt-cinq centimes (EUR 10.261,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et quarante-six mille cinq cent cinquante-six Euros et quarante centimes (EUR 46.556,40) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Andrea Meli, résidant à Piazza Oberdan 2, Milano, Italie, né le 27 avril 1960 à Florence, Italie, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à deux mille six cent vingt-sept (2.627) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de dix-huit mille cent quatre-vingt-deux Euros et cinquante-cinq centimes (EUR 18.182,55), dont trois mille deux cent quatre-vingt-trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 3.283,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Euros et quatre-vingt centimes (EUR 14.898,80) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à huit mille deux cent neuf (8.209) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de cinquante-six mille huit cent dix-sept Euros et soixante-cinq centimes (EUR 56.817,65), dont dix mille deux cent soixante et un Euros et vingt-cinq centimes (EUR

10.261,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et quarante-six mille cinq cent cinquante-six Euros et quarante centimes (EUR 46.556,40) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Barry Pomeroy, résidant à 25, High Row, Darlington, County Durham, Royaume-Uni, né le 6 mars 1952 à Stockport, Cheshire, Royaume-Uni, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à mille sept cent cinquante et une (1.751) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de douze mille cent dix-neuf Euros et trente-neuf centimes (EUR 12.119,39), dont deux mille cent quatre-vingt-dix-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 2.188,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et neuf mille neuf cent trente Euros et soixante-quatre centimes (EUR 9.930,64) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à cinq mille quatre cent soixante-treize (5.473) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de trente-sept mille huit cent quatre-vingt Euros et soixante-quatorze centimes (EUR 37.880,74), dont six mille huit cent quarante-et-un Euros et vingt-cinq centimes (EUR 6.841,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et trente et un mille trente-neuf Euros et quarante-neuf centimes (EUR 31.039,49) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Rudolf Gitizelmann, résidant à Sprensenbühlstrasse 14, 8032, Zurich, Suisse, né le 5 juillet 1952 à Zurich, Suisse, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire comme il suit à sept cent une (701) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de quatre mille huit cent cinquante-un Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 4.851,91), dont huit cent soixante-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 876,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et trois mille neuf cent soixante-quinze Euros et soixante-six centimes (EUR 3.975,66) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à deux mille cent quatre-vingt-dix-neuf (2.189) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de quinze mille cent cinquante Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 15.150,91), dont deux mille sept cent trente-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 2.736,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et douze mille quatre cent quatorze Euros et soixante-six centimes (EUR 12.414,66) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Stuart Lancaster, résidant à Flat 7, 51 Cheapside, L2 2DX, Liverpool, Royaume-Uni, né le 21 mai 1977 à Warrington, Cheshire, Royaume Uni, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire comme il suit à trois cent cinquante (350) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de deux mille quatre cent vingt-deux Euros et quarante-neuf centimes (EUR 2.422,49), dont quatre cent trente-sept Euros et cinquante centimes (EUR 437,50) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 1.984,99) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à mille quatre-vingt-quinze (1.095) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de sept mille cinq cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 7.578,92), dont mille trois cent soixante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.368,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et six mille deux cent dix Euros et dix-sept centimes (EUR 6.210,17) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- David Miles, résidant à 28, Moss Lane, Litherland, L21 7PT, Merseyside, Royaume-Uni, né le 7 mars 1965 à Glasgow, Ecosse, Royaume Uni, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à cinq cent vingt-cinq (525) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de trois mille six cent trente-trois Euros et soixante-quatorze centimes (EUR 3.633,74), dont six cent cinquante-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 656,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et deux mille neuf cent soixante-dix-sept Euros et quarante-neuf centimes (EUR 2.977,49) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à mille six cent quarante-deux (1.642) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de onze mille trois cent soixante-quatre Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 11.364,91), dont deux mille cinquante-deux Euros et cinquante centimes (EUR 2.052,50) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et neuf mille trois cent douze Euros et quarante et un centimes (EUR 9.312,41) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Louise Danielsen, résidant à Westend 1, 1 th, 1661, København V., Danemark, née le 11 avril 1978 à Glostrup, Danemark, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à trois cent cinquante (350) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de deux mille quatre cent vingt-deux Euros et quarante-neuf centimes (EUR 2.422,49), dont quatre cent trente-sept Euros et cinquante centimes (EUR 437,50) sont alloués comme paiement de la valeur des

Actions Ordinaires et mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 1.984,99) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à mille quatre-vingt-quinze (1.095) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de sept mille cinq cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 7.578,92), dont mille trois cent soixante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.368,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et six mille deux cent dix Euros et dix-sept centimes (EUR 6.210,17) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Kasper Jalander, résidant à Pellavakuja 2, 02780, Esbo, Finlande, né le 13 avril 1972 à Äbo, Finlande, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à deux mille quatre cent cinquante-deux (2.452) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de seize mille neuf cent soixante et onze Euros et trente et un centimes (EUR 16.971,31), dont trois mille soixante-cinq Euros (EUR 3.065,-) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et treize mille neuf cent six Euros et trente et un centimes (EUR 13.906,31) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à sept mille six cent soixante et une (7.661) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq Centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de cinquante-trois mille vingt-quatre Euros et soixante-treize centimes (EUR 53.024,73), dont neuf mille cinq cent soixante-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 9.576,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et quarante-trois mille quatre cent quarante-huit Euros et quarante-huit centimes (EUR 43.448,48) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Laurids Sorensen, résidant à Gl. Skovlundevej 7, 2740, Skovlunde, Danemark, née le 22 juin 1950 à Hvilsgager, Danemark, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à sept cent une (701) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de quatre mille huit cent cinquante et un Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 4.851,91), dont huit cent soixante-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 876,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et trois mille neuf cent soixante-quinze Euros et soixante-six centimes (EUR 3.975,66) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à deux mille cent quatre-vingt-dix-neuf (2.189) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de quinze mille cent cinquante Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 15.150,91), dont deux mille sept cent trente-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 2.736,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et douze mille quatre cent quatorze Euros et soixante-six centimes (EUR 12.414,66) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Klaus Mikkelsen, résidant à Klevekaer 6, Svogerslev, 4000, Roskilde, Danemark, née le 1^{er} avril 1971 à Roskilde, Danemark, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire comme il suit à huit cent soixante-seize (876) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de six mille soixante-trois Euros et seize centimes (EUR 6.063,16), dont mille quatre-vingt-quinze Euros (EUR 1.095,-) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et quatre mille neuf cent soixante-huit Euros et seize centimes (EUR 4.968,16) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à deux mille sept cent trente-six (2.736) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de dix-huit mille neuf cent trente-six Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 18.936,91), dont trois mille quatre cent vingt Euros (EUR 3.420,-) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et quinze mille cinq cent seize Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 15.516,91) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Soren Sondergaard, résidant à østerlund 3, Trørød, 2950, Vedbaek, Danemark, née le 12 juillet 1952 à København, Danemark, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à mille cinquante-et-une (1.051) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de sept mille deux cent soixante-quatorze Euros et quarante et un centimes (EUR 7.274,41), dont mille trois cent treize Euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.313,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et cinq mille neuf cent soixante Euros et soixante-six centimes (EUR 5.960,66) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à trois mille deux cent quatre-vingt-quatre (3.284) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de vingt-deux mille sept cent vingt-neuf Euros et quatre-vingt-trois centimes (EUR 22.729,83), dont quatre mille cent cinq Euros (EUR 4.105,-) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et dix-huit mille six cent vingt-quatre Euros et quatre-vingt-trois centimes (EUR 18.624,83) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Flemming Hartz, résidant à Højledet 3, 2840, Holte, Danemark, née le 15 mars 1948 à Nakskov, Danemark, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit

à mille sept cent cinquante et une (1.751) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de douze mille cent dix-neuf Euros et trente-neuf centimes (EUR 12.119,39), dont deux mille cent quatre-vingt-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 2.188,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et neuf mille neuf cent trente Euros et soixante-quatre centimes (EUR 9.930,64) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à cinq mille quatre cent soixante-douze (5.472) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de trente-sept mille huit cent soixante-treize Euros et quatre-vingt-deux centimes (EUR 37.873,82), dont six mille huit cent quarante Euros (EUR 6.840,-) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et trente et un mille trente-trois Euros et quatre-vingt-deux centimes (EUR 31.033,82) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Claus Skovdal, résidant à Veksøvej 164, 2700, Brønshøj, Danemark, née le 13 janvier 1965 à Dragør, Danemark, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à huit cent soixante-seize (876) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de six mille soixante-trois Euros et seize centimes (EUR 6.063,16), dont mille quatre-vingt-quinze Euros (EUR 1.095,-) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et quatre mille neuf cent soixante-huit Euros et seize centimes (EUR 4.968,16) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à deux mille sept cent trente-six (2.736) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de dix-huit mille neuf cent trente-six Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 18.936,91), dont trois mille quatre cent vingt Euros (EUR 3.420,-) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et quinze mille cinq cent seize Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 15.516,91) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- David Turner, résidant à 43, Oxford Road, Wokingham, RG41 2YE, Berkshire, Royaume Uni, né le 15 juillet 1964 à Horsham/Sussex, Royaume-Uni, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire comme il suit à trois mille huit cent cinquante-trois (3.853) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de vingt-six mille six cent soixante-huit Euros et vingt et un centimes (EUR 26.668,21), dont quatre mille huit cent seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 4.816,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et vingt et un mille huit cent cinquante et un Euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 21.851,96) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à douze mille trente-neuf (12.039) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de quatre-vingt-trois mille trois cent vingt-six Euros et cinquante-six centimes (EUR 83.326,56), dont quinze mille quarante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 15.048,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et soixante-dix-huit mille deux cent soixante-dix-sept Euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 68.277,81) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Peter Henriksen, résidant à Ryetvej 26, 2 tv, 3500, Vaerløse, Danemark, née le 2 janvier 1966 à Undløse Sogn, Danemark, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire comme il suit à cinq cent vingt-cinq (525) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de trois mille six cent trente-trois Euros et soixante-quatorze centimes (EUR 3.633,74), dont six cent cinquante-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 656,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et deux mille neuf cent soixante-dix-sept Euros et quarante-neuf centimes (EUR 2.977,49) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à mille six cent quarante-deux (1.642) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de onze mille trois cent soixante-quatre Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 11.364,91), dont deux mille cinquante-deux Euros et cinquante centimes (EUR 2.052,50) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et neuf mille trois cent douze Euros et quarante et un centimes (EUR 9.312,41) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Soren Davidsen, résidant à Akademivej 35, 1th, 2800, Lyngby, Danemark, née le 25 juillet 1955 à Frederiksberg, Danemark, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à sept cent une (701) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de quatre mille huit cent cinquante et un Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 4.851,91), dont huit cent soixante-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 876,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et trois mille neuf cent soixante-quinze Euros et soixante-six centimes (EUR 3.975,66) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à deux mille cent quatre-vingt-neuf (2.189) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de quinze mille cent cinquante Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 15.150,91), dont deux mille sept cent trente-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 2.736,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et douze mille quatre cent quatorze Euros et soixante-six centimes (EUR 12.414,66) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé

par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Steven Swinnen, résidant à Amerstraat 44/2, 3200, Aarschot, Belgique, né le 1^{er} janvier 1975 à Leuven, Belgique, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à huit cent soixante-seize (876) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de six mille soixante-trois Euros et seize centimes (EUR 6.063,16), dont mille quatre-vingt-quinze Euros (EUR 1.095,-) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et quatre mille neuf cent soixante-huit Euros et seize centimes (EUR 4.968,16) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à deux mille sept cent trente-six (2.736) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de dix-huit mille neuf cent trente-six Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 18.936,91), dont trois mille quatre cent vingt Euros (EUR 3.420,-) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et quinze mille cinq cent seize Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 15.516,91) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Ilse Vandenbrandt, résidant à Bogaereweg 18, 2240, Zandhoven, Belgique, né le 30 mars 1968 à Lier, Belgique, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à sept cent une (701) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de quatre mille huit cent cinquante et un Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 4.851,91), dont huit cent soixante-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 876,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et trois mille neuf cent soixante-quinze Euros et soixante-six centimes (EUR 3.975,66) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à deux mille cent quatre-vingt-neuf (2.189) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de quinze mille cent cinquante Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 15.150,91), dont deux mille sept cent trente-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 2.736,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et douze mille quatre cent quatorze Euros et soixante-six centimes (EUR 12.414,66) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Lucini Giovanni, résidant à Via Buonarroti 6, Sant'Angelo Lodigiano, Italie, né le 5 décembre 1972 à Sant'Angelo Lodigiano, Italie, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à trois cent cinquante (350) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de deux mille quatre cent vingt-deux Euros et quarante-neuf centimes (EUR 2.422,49), dont quatre cent trente-sept Euros et cinquante centimes (EUR 437,50) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 1.984,99) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à mille quatre-vingt-quinze (1.095) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de sept mille cinq cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 7.578,92), dont mille trois cent soixante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.368,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et six mille deux cent dix Euros et dix-sept centimes (EUR 6.210,17) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Jaume Bisbal, résidant à Luxana 14, 17220, Sant Feliu de Guixols, Girona, Espagne, né le 23 avril 1961 à Igualada, Espagne, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à sept cent une (701) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de quatre mille huit cent cinquante et un Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 4.851,91), dont huit cent soixante-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 876,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et trois mille neuf cent soixante-quinze Euros et soixante-six centimes (EUR 3.975,66) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à deux mille cent quatre-vingt-neuf (2.189) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de quinze mille cent cinquante Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 15.150,91), dont deux mille sept cent trente-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 2.736,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et douze mille quatre cent quatorze Euros et soixante-six centimes (EUR 12.414,66) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Juan Maranges, résidant à Ferrocarriles Catalanes 109-6 ° 3a, 08038, Barcelone, Espagne, né le 7 octobre 1948 à Areo, Espagne, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à trois cent cinquante (350) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de deux mille quatre cent vingt-deux Euros et quarante-neuf centimes (EUR 2.422,49), dont quatre cent trente-sept Euros et cinquante centimes (EUR 437,50) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 1.984,99) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à mille quatre-vingt-quinze (1.095) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de sept mille cinq cent soixante-dix-huit Euros et

quatre-vingt-douze centimes (EUR 7.578,92), dont mille trois cent soixante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.368,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et six mille deux cent dix Euros et dix-sept centimes (EUR 6.210,17) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Joaquin Escudero, résidant à Aldana 3, 08015, Barcelone, Espagne, né le 3 juillet 1968 à Barcelone, Espagne, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire comme il suit à sept cent une (701) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de quatre mille huit cent cinquante et un Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 4.851,91), dont huit cent soixante-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 876,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et trois mille neuf cent soixante-quinze Euros et soixante-six centimes (EUR 3.975,66) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à deux mille cent quatre-vingt-neuf (2.189) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de quinze mille cent cinquante Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 15.150,91), dont deux mille sept cent trente-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 2.736,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et douze mille quatre cent quatorze Euros et soixante-six centimes (EUR 12.414,66) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Alicia Bartolomé, résidant à Aribau 207, Pral B1, 08021, Barcelone, Espagne, né le 13 décembre 1961 à Zaragoza, Espagne, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à cinq cent vingt-cinq (525) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de trois mille six cent trente-trois Euros et soixante-quatorze centimes (EUR 3.633,74), dont six cent cinquante-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 656,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et deux mille neuf cent soixante-dix-sept Euros et quarante-neuf centimes (EUR 2.977,49) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à mille six cent quarante-deux (1.642) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de onze mille trois cent soixante-quatre Euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 11.364,91), dont deux mille cinquante-deux Euros et cinquante centimes (EUR 2.052,50) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et neuf mille trois cent douze Euros et quarante et un centimes (EUR 9.312,41) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Jorge Linares, résidant à C/Valencia n ° 83, 6 ° -3a, 08029, Barcelone, Espagne, né le 13 août 1948 à Barcelone, Espagne, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à trois cent cinquante (350) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de deux mille quatre cent vingt-deux Euros et quarante-neuf centimes (EUR 2.422,49), dont quatre cent trente-sept Euros et cinquante centimes (EUR 437,50) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 1.984,99) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à mille quatre-vingt-quinze (1.095) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de sept mille cinq cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 7.578,92), dont mille trois cent soixante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.368,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et six mille deux cent dix Euros et dix-sept centimes (EUR 6.210,17) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Alberto Vallès, résidant à Av Madrid 38-40, 4 ° , 2a, 08028, Barcelone, Espagne, né le 25 janvier 1948 à Barcelone, Espagne, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à trois cent cinquante (350) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de deux mille quatre cent vingt-deux Euros et quarante-neuf centimes (EUR 2.422,49), dont quatre cent trente-sept Euros et cinquante centimes (EUR 437,50) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 1.984,99) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à mille quatre-vingt-quinze (1.095) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de sept mille cinq cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 7.578,92), dont mille trois cent soixante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.368,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et six mille deux cent dix Euros et dix-sept centimes (EUR 6.210,17) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Santiago Cofrades, résidant à C/Real 31 2 ° A, 28320, Pinto, Madrid, Espagne, né le 3 mai 1967 à Madrid, Espagne, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à trois cent cinquante (350) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour

un montant global de deux mille quatre cent vingt-deux Euros et quarante-neuf centimes (EUR 2.422,49), dont quatre cent trente-sept Euros et cinquante centimes (EUR 437,50) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 1.984,99) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à mille quatre-vingt-quinze (1.095) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de sept mille cinq cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 7.578,92), dont mille trois cent soixante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.368,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et six mille deux cent dix Euros et dix-sept centimes (EUR 6.210,17) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Juan A Pérez, résidant à C/Bages 101, 08192, Sant Quirze del Valles, Espagne, né le 8 décembre 1970 à Badalona, Espagne, ci-après représenté Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à trois cent cinquante (350) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de deux mille quatre cent vingt-deux Euros et quarante-neuf centimes (EUR 2.422,49), dont quatre cent trente-sept Euros et cinquante centimes (EUR 437,50) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 1.984,99) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à mille quatre-vingt-quinze (1.095) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de sept mille cinq cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 7.578,92), dont mille trois cent soixante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.368,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et six mille deux cent dix Euros et dix-sept centimes (EUR 6.210,17) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Daniel Mercadé, résidant à C/Valencia, 171, D 5 ° 4a, 08011, Barcelone, Espagne, né le 8 septembre 1964 à Barcelone, Espagne, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à trois cent cinquante (350) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de deux mille quatre cent vingt-deux Euros et quarante-neuf centimes (EUR 2.422,49), dont quatre cent trente-sept Euros et cinquante centimes (EUR 437,50) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 1.984,99) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à mille quatre-vingt-quinze (1.095) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de sept mille cinq cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 7.578,92), dont mille trois cent soixante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.368,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et six mille deux cent dix Euros et dix-sept centimes (EUR 6.210,17) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Mario Carbonell Lopez, résidant à C/Sant Jaume 99, 1 ° B, 08400, Granollers Espagne, né le 16 mai 1956 à Barcelone, Espagne, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à trois cent cinquante (350) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de deux mille quatre cent vingt-deux Euros et quarante-neuf centimes (EUR 2.422,49), dont quatre cent trente-sept Euros et cinquante centimes (EUR 437,50) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 1.984,99) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à mille quatre-vingt-quinze (1.095) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de sept mille cinq cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 7.578,92), dont mille trois cent soixante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.368,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et six mille deux cent dix Euros et dix-sept centimes (EUR 6.210,17) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Tanguy de Caritat, résidant à Roelandsheide 35, 3080, Tervuren, Belgique, né le 9 avril 1962 à Ukkel, Belgique, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à mille six cent quatre-vingt-une (1.681) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de onze mille six cent trente-quatre Euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 11.634,90), dont deux mille cent un Euros et vingt-cinq centimes (EUR 2.101,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et neuf mille cinq cent trente-trois Euros et soixante-cinq centimes (EUR 9.533,65) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à cinq mille deux cent cinquante-trois (5.253) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de trente-six mille trois cent cinquante-huit Euros et quatre centimes (EUR 36.358,04), dont six mille cinq cent soixante-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 6.566,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze Euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 29.791,79) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement

payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Frédéric Marquet, résidant à Parklaan 34, 2540, Hove, Belgique, né le 23 juin 1964 à Wilrijk, Belgique, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à mille huit cent quatre-vingt-onze (1.891) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de treize mille quatre-vingt-huit Euros et trente-neuf centimes (EUR 13.088,39), dont deux mille trois cent soixante-trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 2.363,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et dix mille sept cent vingt-quatre Euros et soixante-quatre centimes (EUR 10.724,64) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à cinq mille neuf cent dix (5.910) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de quarante mille neuf cent cinq Euros et trente-neuf centimes (EUR 40.905,39), dont sept mille trois cent quatre-vingt-sept Euros et cinquante centimes (EUR 7.387,50) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et trente-trois mille cinq cent dix-sept Euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 33.517,89) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Sophie Sepulchre, résidant à rue Grand' rue 31, 1341, Ceroux-Mousty, Belgique, née le 1^{er} avril 1963 à Ukkel, Belgique, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à mille six cent quatre-vingt-une (1.681) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de onze mille six cent trente-quatre Euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 11.634,90), dont deux mille cent un Euros et vingt-cinq centimes (EUR 2.101,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et neuf mille cinq cent trente-trois Euros et soixante-cinq centimes (EUR 9.533,65) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à cinq mille deux cent cinquante-trois (5.253) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de trente-six mille trois cent cinquante-huit Euros et quatre centimes (EUR 36.358,04), dont six mille cinq cent soixante-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 6.566,25) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze Euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 29.791,79) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Nicolaou Evangelia, résidant à 19 Apollonos st, 14121, N Iraklio, Athens, Grèce, né le 29 juillet 1958 à Athens, Grèce, ci-après représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à trois cent cinquante (350) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de deux mille quatre cent vingt-deux Euros et quarante-neuf centimes (EUR 2.422,49), dont quatre cent trente-sept Euros et cinquante centimes (EUR 437,50) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 1.984,99) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à mille quatre-vingt-quinze (1.095) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de sept mille cinq cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 7.578,92), dont mille trois cent soixante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.368,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et six mille deux cent dix Euros et dix-sept centimes (EUR 6.210,17) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Claudie Conduchet, résidant à 202, boulevard de Charonne, 75020 Paris, France, née le 9 janvier 1955 à Agen, France, ci-après représenté Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous-seing privée, déclare souscrire comme il suit à trois cent cinquante (350) Actions Ordinaires, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de deux mille quatre cent vingt-deux Euros et quarante-neuf centimes (EUR 2.422,49), dont quatre cent trente-sept Euros et cinquante centimes (EUR 437,50) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Ordinaires et mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 1.984,99) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, et à mille quatre-vingt-quinze (1.095) Actions Préférentielles, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant global de sept mille cinq cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 7.578,92), dont mille trois cent soixante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.368,75) sont alloués comme paiement de la valeur des Actions Préférentielles et six mille deux cent dix Euros et dix-sept centimes (EUR 6.210,17) sont alloués comme paiement de la prime d'émission qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Seconde résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide que les Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25), chacune, sont des actions sans droit de vote et donne à leur propriétaire un dividende annuel récupérable par action; ce dividende annuel récupérable devra être calculé comme 6% de la valeur nominale des Actions Préférentielles.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier et de refondre les Statuts de la Société qui doivent être lu comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1. La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2. La Société adopte la dénomination AZELIS HOLDING S.A.

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2. L'Associé Unique ou, dans le cas d'une pluralité d'Associés, par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts, est autorisé à changer l'adresse de la Société en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

2.3. Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

3.2 La Société peut conclure des transactions d'investissement immobilier, directement ou indirectement à travers une autre entité de la Société détenant de tels investissements.

3.3 La Société peut aussi apporter une assistance financière, sous toute forme quelconque, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés étant un actionnaire direct ou indirect de la Société ou à une société appartenant au même groupe que la Société («Sociétés apparentées»), sachant que la Société n'entrera pas dans une transaction qui ferait qu'elle serait engagée dans une activité considérée comme une activité régulée du secteur financier. Sur la base d'une telle assistance, la Société peut aussi apporter une assistance légale, commercial eaux Sociétés apparentées.

3.4 La Société peut également conclure les contrats suivants sachant que la Société ne pourra pas conclure de contrats qui ferait qu'elle serait engagée dans une activité considérée comme une activité régulée du secteur financier:

3.4.1 emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission, sur une base privée, d'obligations, de titres de dettes («notes»), de billets à ordre («promissory notes») et autres instruments convertible ou non de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4.4 entrer dans tous contrats nécessaires, notamment mais non limitativement des conventions sous-jacentes, des contrats d'arrangement, de marketing, de management, de conseil, d'administration et tous autres contrats pour les besoins de prestation de services, contrats de vente, de conversion de taux d'intérêts et/ou de monnaie et autres contrats de produits financiers dérivés en relation avec son objet.

3.5 En sus de ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holdings.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à un million six cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 1.664.596,25), divisé en un million deux cent mille huit cent soixante-dix-neuf (1.200.879) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, et en cent trente mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (130.798) actions préférentielles (les «Actions Préférentielles») d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (100%).»

5.2 La Société dispose d'un capital autorisé non souscrit d'une valeur totale de EUR 500.000.000,- (cinq cent millions Euros), cette somme correspondant au montant par lequel le Conseil d'Administration est en droit d'augmenter le capital social.

5.3 Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.4 Dans les limites du capital autorisé fixé par l'Article 5.2, le capital social peut être augmenté sur l'initiative de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration conformément aux conditions exposées ci-dessous, avec ou sans prime d'émission, par la création de nouvelles actions, étant entendu que:

5.4.1 L'autorisation expirera cinq ans suivant la publication des résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires du 26 février 2007; toutefois des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront, à l'expiration de cette période, approuver une nouvelle période d'autorisation, adoptée selon les formes prévues pour la modification des statuts;

5.4.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, peut supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants relatif aux nouvelles Actions créées conformément à cet Article 5.4;

5.4.3 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, est autorisé à augmenter de temps à autre le capital social émis dans les limites du capital social autorisé et en respectant les limites et les conditions suivantes:

5.4.4 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, est autorisé à émettre et à vendre des obligations convertibles autorisant ses détenteurs à souscrire jusqu'à 15.000.000 (quinze millions) de nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, pour un montant total de EUR 18.750.000,- (dix huit millions sept cent cinquante mille Euros). Les nouvelles Actions Ordinaires auront les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

Les autres conditions applicables aux obligations convertibles seront déterminées par l'Administrateur Unique le Conseil d'Administration, le cas échéant.

L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, est spécialement autorisé à émettre de telles obligations convertibles et actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire et d'acquérir les obligations convertibles.

5.5 Les Actions Ordinaires doivent être indivisibles, nominatives et doivent être numérotées consécutivement à partir de 1. Il n'y aura pas d'émission de certificats d'action.

5.6 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, est autorisé à faire tout ce qui est nécessaire pour modifier l'Article 5 afin de tenir compte du changement du capital social suite à une augmentation en conformité avec cet Article 5.4 de cet Article 5; L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, est en droit de faire ou d'autoriser les actes requis pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la loi. En outre L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, peut déléguer à tout Administrateur ou dirigeant de la Société lequel a été dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche de l'acceptation des souscriptions et de la réception du paiement des Actions Ordinaires représentant une partie ou la totalité du montant du capital augmenté.

5.7 L'augmentation du capital décidé par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, en-dehors des limites du capital social autorisé peut être souscrite et les Actions Ordinaires peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, et libéré par apport en nature ou en numéraire, ou par la transmission de créances de toute autre manière déterminée par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, déterminera de temps en temps. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Réviseurs d'entreprises

9. Conseil d'Administration ou unique administrateur.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires la Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

9.2 Lorsque la Société est constituée par un seul actionnaire ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société sera dirigée par un seul administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale qui reconnaîtra qu'il y a plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être le seul Administrateur de la Société. Dans un tel cas, cette personne morale doit désigner un représentant permanent qui devra agir en son nom. La personne morale pourra seulement révoquer son représentant permanent si elle nomme son successeur au même moment.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un Administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de retraite ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par télégramme ou fax un autre Administrateur pour le représenter. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre administrateur pour le représenter; cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée pour autant qu'au moins le président soit physiquement présent à Luxembourg au moment de la vidéo conférence. Chaque Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou par tout autre moyen d'équipement de communication similaire pourvu que toute personne participant à la réunion soit en mesure d'entendre les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaldra présence à cette réunion. Une réunion tenue de telle façon doit avoir lieu au siège sociale de la Société. Tout Gérant participant peut voter à une réunion du Conseil par vidéo ou par téléphone.

10.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que e-mail, facsimilé, ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.7 Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration sont signés par tous le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration, par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Dans le cas où un Administrateur a un intérêt opposé ou un conflit d'intérêts (potentiel) avec les intérêts de la Société dans toute transaction soumise au Conseil d'Administration, cet Administrateur doit informer le Conseil d'Administration et doit faire mentionner cette déclaration dans les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Il ne devra pas prendre part à ces délibérations. Lors de la réunion générale suivante, avant qu'aucune résolution ne soit proposée au vote, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un Administrateur pourrait avoir des intérêts qui serait en conflit avec ceux de la Société.

11.3 S'il y a seulement un Associé Unique, les minutes doivent seulement mentionner les opérations entre la Société et son Administrateur Unique qui serait en conflit avec les intérêts de la Société. Les dispositions du paragraphe qui

précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur concernent les opérations de la vie courantes qui ont lieu normalement.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur à la gestion journalière peut être nommé par la première Assemblée Générale des Actionnaires.

13. Représentation de la société.

13.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en toutes circonstances, engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la seule signature de celui-ci ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs de la Société ou par l'Administrateur Unique de la Société, dans les limites établies par une telle procuration.

13.2 Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en toutes circonstances, également, engagée, dans le cas où un administrateur journalier a été nommé pour conduire la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, par la seule signature de l'administrateur journalier, dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

14. Réviseur d'entreprise.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

14.2 L'Assemblée Générale des Associés nomme le(s) commissaire(s) aux comptes et détermine leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Elle ne peut cependant excéder un période de six ans. S'ils sont élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Titre IV.- Assemblée Générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un Actionnaire Unique au moment de sa constitution ou si toutes les parts sociales sont détenues par une seule personne. La mort ou la dissolution de l'Actionnaire Unique ne conduit pas à la dissolution de la Société.

15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées par le Conseil d'Administration à chaque actionnaire nominatif en accord avec la Loi. Elle doit être convoquée suite à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires qui représentent au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout de un ou plusieurs éléments dans l'ordre du jour d'une assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins 5 jours avant la date de la réunion.

15.5 Chaque Actionnaire peut voter par le biais de bulletins de vote soit par la poste soit par fax au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée dans l'avis de convocation. Les Actionnaires devront seulement utiliser les bulletins de vote fournis par la Société qui contiennent au moins, le lieu, la date et l'heure de la réunion, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition trois cadres permettant aux actionnaires de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter en cochant le cadre approprié.

Les bulletins de vote qui n'indiquent ni un vote pour ni un vote contre ou une abstention seront considérés comme nulle. La Société ne prendra en compte que les bulletins de vote reçus dans les trois (3) jours avant l'assemblée générale à laquelle ils correspondent.

15.6 Un actionnaire peut être représenté à une assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire et qui est autorisé à voter par le biais d'une procuration.

15.7 Les Actionnaires peuvent participer à une assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification, et doivent être présent pour les conditions de majorités et de quorum. Ces

moyens doivent être en adéquation avec les techniques garantissant une participation effective à la réunion alors que les délibérations doivent être transmises de manière continue.

15.8 A moins qu'il n'en soit décidé autrement par la loi ou par les Statuts, toutes les décisions de l'assemblée générale ou annuelle des Actionnaires devront être prises à la majorité simple des votes, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

15.9 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, ses décisions sont des résolutions écrites.

15.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

15.11 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Droits de vote.

16.1 Chaque Action Ordinaire donne droit à un vote.

16.2 Les Actions Préférentielles ne donnent pas droit à un vote, sauf dans les cas suivants:

16.2.1 Dans les cas suivants tels que déterminés par l'article 46(1) de la Loi de 1915:

- (a) l'émission de nouvelles Actions jouissant de droits privilégiés;
- (b) la fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux Actions sans droit de vote;
- (c) la conversion des actions préférentielles sans droit de vote en action ordinaires;
- (d) la réduction du capital social de la Société;
- (e) la modification de l'objet social de la Société;
- (f) l'émission d'obligations convertibles;
- (g) la dissolution anticipée de la Société;
- (h) la transformation de la Société en une Société d'une autre forme juridique.

16.2.2 Conformément à l'article 46 (2) de la Loi de 1915, les porteurs d'Actions Préférentielles exercent les mêmes droits que les porteurs d'Actions Ordinaires dans toute assemblée, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, les dividendes privilégiés et récupérables (tels que définis à l'Article 21) n'ont pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et cela jusqu'au moment où les dividendes auront été intégralement récupérés.

Les Actions Préférentielles retiennent ces droits jusqu'à ce que tous les dividendes ont été payés.

16.2.3 Conformément à l'article 44 de la Loi de 1915, les Actions Préférentielles auront le droit de voter sur toute question:

- (a) lorsque les Actions Préférentielles émises représentent plus de 50% du capital social total émis;
- (b) lorsque le droit à un dividende privilégié et récupérable tel que prévu à l'article 44 (1) 2) de la Loi de 1915 et déterminé à l'Article 21, ne sera plus octroyé ou supprimé;
- (c) lorsque le droit privilégié au remboursement de l'apport tel que prévu à l'article 44 de la Loi de 1915 et déterminé à l'Article 22, ne sera plus octroyé ou supprimé.

Les Actions Préférentielles retiennent leurs droits de vote jusqu'à ce que et aussi longtemps que les conditions ci-dessus prévaudront.

17. Lieu et date de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 25 juin, ou le jour prochain jour ouvré au cas où le 25 juin serait un jour férié au Luxembourg, et pour la première fois en 2007.

18. Autres assemblées Générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social de la Société.

19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.

Titre V- Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale.

20.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2006.

20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

21. Répartition des bénéfices.

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets. Etant entendu que les porteurs d'Actions Préférentielles ont droit à un dividende annuel récupérable par action, ce dividende annuel récupérable étant à calculer comme étant 6% de la valeur nominale des Actions Préférentielles.

21.3 Au cas où il y a un dividende non payé sur les Actions Préférentielles, aucun dividende sur Actions Ordinaires ne pourra être payé.

21.4 Lorsqu'il y a des Actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant de ces Actions qui a déjà été libéré.

21.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI- Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

22.3 Lors d'une liquidation de la Société, les montants disponibles aux fins de distribution, devront être distribués comme suit:

22.3.1 D'abord, tous dividendes impayés à l'égard des Actions Préférentielles devront être payés dans la mesure où il y a des fonds suffisants disponibles;

22.3.2 Ensuite, le capital total payé pour les Actions Préférentielles (capital nominal et prime) ou, dans la mesure où les fonds ne suffisent pas à payer le capital total, il sera procédé à une distribution au pro rata entre les porteurs d'Actions Préférentielles; et

22.3.3 Finalement, le produit restant après liquidation faite en vertu des Articles 22.3.1 et 22.3.2 sera distribué parmi les porteurs d'Actions Ordinaires pari passu entre chaque catégorie d'Actions Ordinaires.

Titre VII.- Loi applicable

23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à 18.000,- Euros.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, les personnes pré mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007. Relation LAC/2007/1442. — Reçu 11.949,99 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007046254/211/1652.

(070044733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

ECP 2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.513.

STATUTS

L'an deux mille sept, le sept mars

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son confrère empêché. Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1) La société ELECTA CAPITAL PARTNERS S.A. compartiment B, avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, R.C.S. Luxembourg B n ° 109.058, ici représentée par Massimo Longoni, administrateur-délégué; demeurant à Luxembourg, sur le vu d'une procuration donnée le 6 mars 2007,

2) M. Massimo Longoni, né le 6 décembre 1970 à Como (Italie), conseiller économique, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

La précite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, et M. Massimo Longoni, précité, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de ECP 2 INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 40.000,- (quarante mille Euros) représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 mars 2012, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pourcent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pourcent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 18. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 19. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 21. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 3^{ème} vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 3^{ème} vendredi du mois de juin 2008 à 15.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

	Actions
1. ELECTA CAPITAL PARTNERS S.A. compartiment B, trois mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf	3.999
2. M. Massimo Longoni, une	1
Total: quatre mille	4.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 40.000,- (quarante mille Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Massimo Longoni, né le 6 décembre 1970 à Como (Italie), conseiller économique, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

- Monsieur Eric Vanderkerken, né le 27 janvier 1964 à Esch-sur-Alzette, employé privé, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

- Monsieur Patrick Lorenzato, né le 13 juillet 1967 à Saint-Dié (F), employé privé, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

Monsieur Massimo Longoni, préqualifié est nommé président du conseil d'administration et, conformément aux prescriptions de l'article 12, il est nommé administrateur-délégué de la société.

Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008.

3. M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, réviseur d'entreprises, 23, cité Aline Mayrisch, L-7268, Bereldange, est désigné comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société.

- Le mandat du commissaire est fixé à une année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008.

4. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).

5. Le siège de la société est fixé au 73, côte d'Eich, à L-1450 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Longoni, C. Doerner.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007. Relation: LAC/2007/1.986. — Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007046032/208/214.

(070044051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Sodiesa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 11.862.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007046164/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07439. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Silverburn Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 67.449.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007046165/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07438. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Silverburn Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 67.449.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007046167/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07436. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

S.E.P.I.A. S.A. - Société Européenne de Participation Industrielle et Agricole, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 37.978.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007046168/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07430. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

MGO Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 77.060.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007046170/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07428. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Grand Hotel Verwaltung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 65.989.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007046171/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07426. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Grand Hotel Verwaltung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 65.989.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007046172/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07424. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Azelis Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.664.596,25.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 122.714.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46635 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007046239/211/12.

(070044734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Belgrave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 61.989.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007046175/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07415. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Lux-Index US, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 75.343.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007046245/236/11.

(070044865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Engineering Consultancy Services Hermes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 149, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 49.273.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007046247/236/11.

(070044728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

O.B.B. Sunderland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 113.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mars 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007046249/239/12.

(070044685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Le Jardin Merveilleux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3851 Schifflange, 20, rue de Kayl.
R.C.S. Luxembourg B 125.254.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel
Notaire

Référence de publication: 2007046263/203/11.

(070044731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Actaris Metering Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 108.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007046251/239/12.

(070044684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Grand Café Hôtel Restaurant 1900 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 mars 2007.

C. Doerner
Notaire

Référence de publication: 2007046262/209/12.

(070044725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

J.M. KOL Constructions Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 119.368.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 mars 2007.

R. Arrensdorf
Notaire

Référence de publication: 2007046278/218/12.

(070044740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Riosul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.657.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 mars 2007.

H. Beck
Notaire

Référence de publication: 2007046279/201/12.

(070044743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Gem Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 78.913.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007047061/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06097. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070042233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Granorinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 38.217.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007047063/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06072. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070042241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

C.A.E. - Aviation SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 9.368.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007047069/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03911. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070042626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Citation Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 17.438.

—
Le bilan au 30 juin 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007047574/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03755. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070043956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Citation Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 17.438.

—
Le bilan au 30 juin 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007047576/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03749. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Mersch-Kieffer S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 96, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg E 225.

Les statuts coordonnés, suivant l'acte n ° 46678 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007047590/211/11.

(070044306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Gem Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.913.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007047060/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06098. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Gem Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.913.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007047059/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Gea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 94.062.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007050559/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06668. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.
